

Libération, 10 juin 2015

Après une erreur en faveur du FN, les sénateurs PS veulent s'amender

LAURE EGUY 10 JUIN 2015 À 20:37 (MIS À JOUR : 10 JUIN 2015 À 20:37)

Jean-Pierre Sueur a déposé mardi au Sénat une proposition de loi signée par tout le groupe PS visant à « pénaliser l'acceptation par un parti politique d'un financement par une personne morale ».

Il a surtout vocation à rattraper une boulette commise il y a deux ans, lorsque les parlementaires ont discuté de la loi sur la transparence de la vie politique. Un morceau de phrase a été effacé sans que personne ne s'en rende compte et cela pourrait permettre à des responsables du FN de passer entre les mailles des juges dans l'enquête en cours sur le financement du parti. On ne lit plus « ceux qui auront versé ou accepté des dons en violation des dispositions de l'article précédent seront punis... » mais : « Ceux qui auront versé des dons... » Les partis se retrouvent exonérés de toute sanction s'ils reçoivent le don d'une personne morale.

Un tel échange financier reste évidemment interdit. Mais un responsable du FN s'est engouffré dans la brèche passée inaperçue. Le trésorier du FN, Wallerand de Saint-Just, convoqué vendredi par les juges en vue de sa mise en examen, n'a été « que » placé sous le statut de témoin assisté. « Le délit qu'on me reprochait a été abrogé et n'existe nulle part ailleurs dans la loi », a-t-il pavvoisé, joint par l'AFP.

Le parquet de Paris s'intéresse à un possible délit de financement illégal de parti, ainsi que d'acceptation par un parti d'argent provenant d'une personne morale. Il pourrait s'agir d'un don au FN de la société Riwal, chargée de concevoir le matériel de campagne des frontistes aux cantonales de 2011 et aux législatives de 2012. Or, c'est ce dernier délit qui a disparu de la loi. Saint-Just était directeur de campagne adjoint pour les législatives, et donc chargé du financement des prêts aux candidats, ainsi que des kits de campagne.

Laure EGUY